

Agence de
Conseils
Études
Information
Formation



13 rue Marcel Aymé
B.P. 348
39105 DOLE Cedex
Tél. 03 84 82 33 93
Fax. 03 84 72 31 59

Sarl au capital de
50 000 F

RNIS 84 72 85 41
Siret 380 676 833 0001

e.mail
contact.aceif@w
anadoo.fr

Avril

1000

HABITAT

POLITIQUE
DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

URBANISME
ENVIRONNEMENT

PAYSAGE

Association de Préfiguration du Pays de Langres

CHARTRE DU PAYS DE LANGRES

*Enrayer le déclin démographique
et renforcer l'attractivité du territoire*

Le présent document constitue la seconde phase d'élaboration de la Charte de Pays de Langres, à savoir, le projet de territoire.

Ce document rappelle, dans une première partie, les conclusions du diagnostic du territoire et présente les enjeux de développement.

La deuxième partie présente le projet de territoire à partir des vocations spatiales et les fondements de la politique du pays.

La troisième partie précise l'organisation et les moyens du Pays.

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
<u>PREMIÈRE PARTIE : LE TERRITOIRE, LES ENJEUX</u>	p. 4
<u>I – le territoire</u>	p. 5
<u>II – Rappel du diagnostic et des enjeux</u>	p. 7
<u>DEUXIÈME PARTIE : UN PROJET POUR LE TERRITOIRE</u>	p. 10
<u>I – Les vocations territoriales du Pays de Langres</u>	p. 11
1.1. l'espace des richesses naturelles	p. 11
1.2. L'axe des dynamiques du Pays	p. 13
<u>II – Les fondements de la politique du Pays de Langres</u>	p. 16
1 ^{er} objectif : Favoriser le développement du tissu économique et renforcer l'attractivité du territoire	p. 17
2 ^{ème} objectif : Renforcer l'identité culturelle et la reconnaître comme un levier de développement	p. 29
3 ^{ème} objectif : Renforcer la notoriété touristique	p. 31
4 ^{ème} objectif : Préserver et valoriser l'environnement	p. 35
<u>TROISIÈME PARTIE : ORGANISATION ET MOYENS DU PAYS</u>	p. 38
<u>I – Les instances du Pays</u>	p. 39
<u>II – Les instances de concertation et de travail du Pays</u>	p. 44
<u>III – Les moyens humains</u>	p. 46
<u>IV – L'évaluation</u>	p. 47
<u>V – La marque « Pays de Langres » et ses modalités d'utilisation</u>	p. 48

INTRODUCTION

Le Pays de Langres s'est engagé dans une démarche concrète qui vise à définir son devenir pour les 10 ans à venir. Pour cela, il a placé les habitants au centre de son action : « La première richesse du Pays de Langres est constituée par ses habitants ».

L'objectif fondamental de la charte de Pays est la prise en main de leur avenir par les hommes et les femmes de cette région.

C'est en tirant les leçons des réussites -mais également des limites ou des échecs- de ces dernières années que doit se construire la Charte de Pays.

Elle doit répondre à des objectifs de développement durable liant dynamisme économique, vie sociale ainsi que préservation et valorisation du patrimoine .

Le projet du Pays de Langres s'exprime autour de trois grands enjeux :

- 1. L'enjeu de l'identité** : sans identité partagée par ses habitants, par tous ceux qui vivent et oeuvrent dans ce Pays, il n'y a pas de projet collectif
- 2. L'enjeu de la vie** : Il s'agit pour le Pays de Langres de (re)devenir un lieu accueillant et attractif où il fait bon vivre.
- 3. L'enjeu de l'espace** : Le Pays de Langres est une réalité physique et humaine marquée par l'histoire et par des activités qui ont généré un abondant patrimoine. Il convient, dans les années à venir, de gérer cet espace (son patrimoine, ses paysages, ses aménagements, son développement) afin de valoriser et préserver ses richesses naturelles et culturelles.

PREMIÈRE PARTIE

LE TERRITOIRE – LES ENJEUX

I – LE TERRITOIRE

Situé au Sud de la région Champagne-Ardenne et du département de la Haute-Marne, le Pays de Langres s'étend sur l'arrondissement de Langres auquel s'ajoutent deux communes de l'arrondissement de Chaumont (Leffonds et Villiers sur Suize) et 2 communes de Haute-Saône.

Il comprend 164 communes de 10 cantons (Auberive, Bourbonne-les-Bains, Fayl-la-Forêt, Laferté sur Amance, Langres, Longeau-Percey, Neuilly l'Évêque, Prauthoy, Terre Natale, Val de Meuse), 2 communes du canton d'Arc en Barrois et 2 communes du canton de Vitrey.

Il comptait 47 400 habitants en 1999.

Le Pays se caractérise par sa forme complexe de plateaux calcaires. Ce territoire s'organise d'Ouest en Est autour de formations tabulaires successives du plateau de Langres à la Vôge et au plateau haut-saônois, avec des fronts de côtes d'une trentaine de mètres.

Au Nord, il se rattache au Saintois, partie Sud-Ouest du plateau lorrain. Au Sud, il se rattache à la plaine dijonnaise.

Son histoire géomorphologique, la présence d'un système de failles ont rendu complexe l'organisation tabulaire dont l'orientation se fait dans plusieurs directions. Ce territoire est organisé sur trois bassins versants et correspond à une ligne de partage des eaux.

Ainsi, le secteur est organisé autour :

- **du revers du Plateau de Langres** à l'Ouest, **forestier**, très vallonné du fait de la présence d'un réseau hydrographique qui a perturbé son aspect de plateau. Ce vaste ensemble constituant "la petite montagne" d'une altitude de 400 à 500 m est très boisé, drainé et entaillé par un réseau de rivières qui prennent là leurs sources (ex : Aube, Suize, Ource, Aujon...). La forêt s'étend sur plus de 70 % de la surface. La culture en grandes parcelles sur ce plateau calcaire y prédomine. L'organisation humaine se retrouve dans des villages situés le long des vallées.
- **du revers du plateau à l'Est** (secteur de l'Amance et de l'Apance) qui se prolonge sur la Haute-Saône au Sud-Est et sur le massif gréseux de la Vôge vers Bourbonne-les-Bains. Il apparaît comme un espace isolé, vallonné (autour d'altitudes de 100 à 200 m), organisé autour d'un réseau complexe de vallées orientées vers le Nord et le Sud. Ce territoire est également très forestier mais la présence de prairies, de quelques parcelles de vignobles dans le secteur de Coiffy le Haut, Vicq et Voisey et de vergers agrémentent les paysages. Les villages sont localisés à la proximité d'un cours d'eau, souvent adossés à une colline.

- **Entre ces deux espaces, un secteur moins élevé constitue un véritable couloir tourmenté par la présence de nombreuses buttes témoins et de nombreux vallonnements.**

Il est organisé du Sud-Ouest au Nord-Est selon trois sous-ensembles :

- * **la Vingeanne** au Sud-Ouest, vaste plaine entre plateau de Langres et plateau du Haut-Saônois présente une topographie relativement plane, bordée cependant par le revers de la cuesta du plateau de Langres. Le territoire est caractérisé par la grande culture céréalière et d'oléagineux, mais également l'élevage. La forêt est présente principalement sur les coteaux et les buttes témoins. Les villages s'organisent le long d'une rue principale, de chaque côté des axes de communication.
- * **le secteur de Langres**, terminaison du plateau, plus ouvert du fait d'une présence moins marquée de la forêt, se caractérise par ses paysages agricoles mixtes (céréales et prairies y sont présentes). Le territoire est déterminé par sa succession de coteaux et ses plate-formes tabulaires. La présence de Langres sur son éperon rocheux entre les vallées de la Marne et de la Bonnelle caractérise bien ce relief de plateau.
De plus, la présence du réseau hydrographique dans des vallées plus étroites (ex : Marne, Val de Gris...) a permis l'installation de lacs réservoirs d'eau.
- * **le Bassigny**, plus au Nord où la Meuse prend naissance, est une vaste plaine ouverte, peu ondulée. Les prairies sont l'élément constitutif de ce secteur. L'élevage y domine. La forêt est peu présente. Les villages sont groupés le long des axes de communication.

II – RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX

L'élaboration du diagnostic du territoire a mis en avant l'évolution des dix dernières années mais surtout les problèmes à traiter et les potentialités qu'il présente.

Le diagnostic partagé par les élus, les forces vives et les habitants a constitué une base fondamentale de la construction de la Charte de Pays.

Le Pays de Langres, secteur rural fragile, inscrit dans tous les systèmes de zonage prioritaire nationaux et européens, a cherché au cours de la dernière décennie, à oeuvrer pour améliorer sa situation et tirer le meilleur parti possible de son positionnement de carrefour.

Au vu du diagnostic, de nombreux points positifs caractérisent ce territoire :

- **La base économique locale est solide et diversifiée**
Les nombreuses actions ont permis une évolution de l'emploi. Les spécificités que sont la plasturgie, le secteur agroalimentaire, les transports logistiques, la vannerie, le thermalisme, la coutellerie ont contribué, dans un souci de renforcement de la filière qu'elles organisent, à maintenir un niveau d'emploi et à garantir une réelle diversité d'activités. Le renforcement des zones d'accueil d'entreprises doit permettre de poursuivre ce mouvement.
- **Le renforcement de l'activité agricole autour d'exploitations performantes.**
Ce qui caractérise le plus le Pays de Langres, c'est d'avoir préservé et renforcé une réelle diversité des systèmes de production autour du lait, des céréales, de l'élevage bovin, ovin... tout en cherchant à diversifier l'activité autour de produits complémentaires (vignoble, produits locaux...).
L'agriculture demeure une activité importante pour l'économie locale et garde un rôle primordial dans l'évolution des paysages et leur entretien.
- **La recherche d'une véritable organisation touristique** a permis de consolider la base d'une région d'accueil. La valorisation des sites et pôles majeurs a constitué une étape importante même s'il reste encore des progrès à faire. L'organisation des secteurs a permis de mener une action en matière d'aménagement des sites, de promotion, de valorisation des spécificités et richesses locales.
- **La réelle dynamique culturelle** du Pays de Langres constitue un point fort de développement. Le foisonnement d'initiatives culturelles, la diversité des événements, la richesse des domaines culturels et l'implication des hommes et des femmes dans ces associations et ces réseaux sont autant de révélateurs du sentiment d'appartenance à un Pays.
- **L'importance de l'armature urbaine permet de maintenir une offre commerciale et de services à l'ensemble de la population.** Les nombreux efforts portés sur le tissu commercial pour développer et maintenir le niveau ont porté leurs fruits. L'organisation de l'offre de services en faveur des enfants, des jeunes, des personnes âgées est réelle même si des actions sont encore à mener dans les années à venir sur l'ensemble du territoire.

- **La présence d'un cadre de vie**, d'un patrimoine naturel et bâti est caractéristique de la richesse de ce territoire. Le Pays de Langres recense de nombreux sites et milieux riches et variés. L'héritage de l'histoire y est particulièrement présent. Des actions de valorisation ont été engagées au niveau patrimonial, paysager et environnemental pour préserver cette qualité.
- **La position de carrefour** sur de grands axes de communication est une force, même si le Pays de Langres reste un territoire de passage. Le développement au cours de ces dernières années s'est organisé autour des axes de communication tant au niveau économique que touristique.
- **La structuration intercommunale** est cohérente et couvre globalement le territoire. Au niveau de la structuration intercommunale, la lisibilité de l'action entre Pays, Groupes d'Action Locale, EPCI ⁽¹⁾ et Syndicat Mixte reste difficile.

Mais ces évolutions favorables ne doivent pas masquer les problèmes et difficultés du Pays de Langres :

- **La poursuite du déclin démographique** reste prégnante. Malgré les efforts accomplis, le Pays de Langres continue de voir sa population partir, notamment ses jeunes.
- **Une activité résidentielle limitée.** La valorisation du parc de logements dans les centres bourgs, la réalisation de lotissements n'arrivent pas à rendre attractif le Pays de Langres au-delà de l'axe sur Dijon. L'offre locative reste insuffisante, les logements vacants sont nombreux.
- **Le secteur artisanal et commercial** se maintient mais reste fragile malgré tous les efforts fournis, de même que **certaines filières industrielles** qui restent tributaires de grands groupes externes au territoire et sont confrontées à des difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée.
- **Une absence d'image et de notoriété touristique** à l'échelle nationale et internationale limite encore les fréquentations au tourisme de passage. De même le faible développement des produits touristiques révèle une faible implication des socioprofessionnels.
- **L'offre de services à la population** reste encore insuffisamment développée dans certains secteurs du territoire.
- **Les actions en faveur du traitement des problèmes environnementaux, patrimoniaux et paysagers** sont enclenchées mais les besoins de mise en valeur des sites et milieux sont encore importants. La gestion du « château d'eau de la France » doit encore être renforcée sur ce territoire confronté aux phénomènes de pollution d'origine agricole, industrielle et domestique.

C'est sur ces principaux éléments de diagnostic que sont construits les principaux enjeux de la Charte de Pays.

(¹) Établissement Public de Coopération Intercommunale

Par conséquent, le Pays de Langres devra s'organiser pour répondre à des enjeux particuliers.

Le maintien de sa population, notamment de ses jeunes voire l'accueil de nouveaux habitants est primordial. **Le renforcement de l'attractivité économique et résidentielle est le pari pour demain.**

Pour cela, il faudra favoriser le développement de l'activité, conforter et développer le tissu économique, former la main d'œuvre aux besoins des entreprises. Il conviendra également de s'ouvrir sur l'extérieur, s'intégrer dans les réseaux moteurs de communication, d'échanges...

En outre, il s'agira de **conforter le tissu économique, agricole, artisanale** qui caractérise ce territoire. **La priorité est là.**

Le Pays de Langres devra continuer **d'améliorer la qualité de la vie locale** en développant et organisant l'offre d'habitat et de services en tout point de son territoire. **C'est la condition de son attractivité.**

Mais le Pays de Langres devra aussi relever deux défis que sont :

- **le renforcement de son identité culturelle** doit lui permettre d'affirmer sa spécification à l'échelle régionale, nationale voire plus. Les ingrédients sont là, il s'agira d'aller plus loin
- **l'affirmation de sa notoriété touristique** nécessite également de passer à la vitesse supérieure afin d'être attractif et devenir une véritable destination touristique.

Cela passe naturellement par la nécessité de mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, garant de qualité d'accueil, et de préserver l'environnement, les paysages, le patrimoine pour les générations futures.

Ces perspectives de développement ne s'exercent pas partout de la même façon. Ainsi, il sera nécessaire de réfléchir dans les années à venir à la déclinaison territoriale des interventions pour :

- conforter l'axe des dynamiques du Pays de Langres constitué par le couloir des grands axes de communication,
- assurer la diffusion de cette dynamique sur l'ensemble du territoire tout en valorisant la qualité de l'espace des richesses naturelles.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et élaborer son projet de territoire, le Pays a décidé d'organiser son intervention autour de 4 objectifs :

- 1^{er} objectif : Favoriser le développement du tissu économique et renforcer l'attractivité du territoire
- 2^{ème} objectif : Renforcer l'identité culturelle et la reconnaître comme un levier de développement
- 3^{ème} objectif : Renforcer la notoriété touristique
- 4^{ème} objectif : Préserver et valoriser l'environnement

DEUXIÈME PARTIE

UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

I – LES VOCATIONS TERRITORIALES DU PAYS DE LANGRES

Deux entités territoriales ont été identifiées au terme du Conseil d'Administration du 27 août 2001 :

- l'axe des dynamiques
- les espaces des richesses naturelles.

Les propositions d'orientation et de stratégie du Pays doivent porter sur ces différents secteurs. Cependant, ces dernières ne sont pas exclusives d'un secteur à l'autre. En effet, de nombreuses thématiques (agriculture, économie, habitat...) se traitent à l'échelle de l'ensemble du territoire avec, certes, des différences d'application. Des chevauchements existent donc entre ces deux espaces.

1.1. L'espace des richesses naturelles

Vocations

Cette entité a globalement vocation à rester l'espace naturel de grande qualité du Pays de Langres. La qualité de ce secteur lui confère un intérêt paysager et écologique de premier ordre.

Ce secteur, peu habité, est dominé par des caractéristiques environnementales (forêts, ressources en eau...) et un tissu économique diffus.

Ici, les ressorts du développement dans les 10 ans à venir sont liés :

- à la valorisation d'une forêt entretenue, support d'une activité sylvicole organisée en lien avec les territoires proches et garante de la diversité biologique, écologique et paysagère,
- au maintien d'une agriculture durable évitant les fermetures de paysage,
- au renforcement de la qualité de l'habitat et des services en vue d'accueillir de nouveaux habitants dans les villages et hameaux,
- au soutien du tissu commercial et des services privés et publics, notamment dans les bourgs-centres,
- au développement d'activités touristiques de nature, de randonnée, de découverte et d'animation du territoire, d'activités attirant citoyens proches et touristes, par exemple autour du thermalisme et de la vannerie,
- au suivi de la qualité du cadre de vie, de l'environnement, de l'eau, des paysages afin de protéger ce secteur des dégradations.

L'objectif global à 10 ans est de faire le maximum pour que cet espace continue à vivre par lui-même en inversant le mouvement de désertification rurale.

Cet espace a une vocation à s'affirmer comme un lieu de vie le plus autonome et dynamique possible, en lien avec la plaine.

Orientations

Dans les 10 années à venir, l'équilibre général de ces zones doit être maintenu pour que les espaces (naturel, agricole, forestier...) soient préservés dans leur qualité et leur diversité. Parallèlement, la valorisation des bourgs restera une préoccupation constante.

Pour cela, le pays, les communes et leur groupement, et l'ensemble des partenaires devront mener des actions fortes pour garantir une qualité durable avec :

- **la gestion des espaces naturels** par l'aménagement, la mise en valeur de la forêt, des coteaux, des collines, des sites naturels tant au niveau paysager et environnemental que touristique. L'action de valorisation menée sur l'Apance doit, dans ce sens, servir de référence pour l'ensemble de cet espace. De même, des actions de sensibilisation du public devront être menées.
- **la gestion de l'eau et le suivi de sa qualité.** L'appartenance au « château d'eau de la France » responsabilise l'ensemble des acteurs et des habitants. Il s'agit de conforter la qualité de l'eau et de mener des actions d'aménagement et d'entretien des rivières tout en cherchant à les intégrer, sous certaines conditions, à des actions de valorisation touristiques et paysagères (aménagement de sites, activités de pêche...).
- **le soutien à l'activité agricole** pour le maintien d'une agriculture performante et durable. Cela débouchera sur un maintien d'espaces ouverts et d'un tissu d'exploitations de qualité. Il s'agira également de renforcer les structures d'exploitations et de soutenir les actions de diversification (vignoble...)
- **l'embellissement et l'aménagement des villages**, la requalification des espaces dégradés (bâtiments délaissés, points noirs paysagers...), la reprise de l'habitat vacant et la création d'un parc locatif d'initiative publique et privée.
- **le maintien, la modernisation –voire le développement- de l'offre commerciale et du tissu artisanal** de proximité qui doivent rester des préoccupations permanentes.

Ces efforts visant le maintien d'espaces de qualité devront s'accompagner d'actions confortant la dynamique de cet espace. Cela passe nécessairement par :

- **le renforcement des services et de l'animation** en faveur de la population existante et de nouveaux arrivants devra être recherché, conforté. La qualité de la vie locale repose sur les services offerts à ses habitants. De nombreux efforts ont été réalisés. Il s'agit de maintenir et d'adapter les dispositifs existants, voire de les organiser à des échelles plus larges,

- **le renforcement des activités touristiques** autour de la nature et du patrimoine. Un tourisme diffus de séjour avec l'accroissement des hébergements et des activités de qualité, la diffusion de l'offre touristique, la mise en valeur du patrimoine et l'animation seront également recherchés en lien direct avec le Pays de Langres,
- le renforcement du **thermalisme dans la commune de Bourbonne-les-Bains** alliant tout à la fois activités économiques et touristiques en lien avec le Pays. Dans ce sens, la station thermale devra poursuivre ses efforts en matière d'accueil, d'hébergements et d'animations de qualité,
- Le développement **du pôle vannerie à Fayl-Billot** dans une logique économique en confortant la mise en place d'un Système Productif Localisé (SPL) et en organisant la valorisation touristique,
- le renforcement **des capacités d'accueil économique** en améliorant les sites existants et en permettant aux communes de garder leur vocation d'accueil d'entreprises. Il s'agit également d'améliorer les axes de communication et de télécommunication.

1.2. L'axe des dynamiques du Pays

Le couloir organisé autour des grandes voies de communication (autoroute A31, RN 19 et D417, voie ferroviaire Paris/Bâle) constitue l'axe des dynamiques du Pays de Langres.

Vocations

Les axes de communication, les zones d'emploi, l'armature urbaine avec Langres, les bourgs secondaires, les sites touristiques y sont présents. Les projets de développement y sont concentrés.

Ce secteur doit continuer à se développer dans tous les domaines tout en veillant à conserver une qualité du cadre de vie en :

- accueillant des activités et des habitants dans les villes, les bourgs et les petites communes, en limitant les zones d'extension mais surtout en réinvestissant le patrimoine existant,
- organisant les conditions de développement et de valorisation du patrimoine bâti, naturel, paysager et environnemental,
- offrant des conditions de vie de qualité à ses habitants,
- affirmant la notoriété touristique de ses sites,
- organisant le développement économique et touristique tout en cherchant à préserver la qualité du cadre de vie.

Orientations

Dans les dix prochaines années, les différentes fonctions de ce secteur doivent être optimisées tout en préservant la qualité des espaces naturels et bâtis.

Pour cela, il est important que les dynamiques de développement durable soient accompagnées d'une recherche permanente du maintien de la qualité environnementale et paysagère.

Le Pays, les communes et leur groupement ainsi que l'ensemble des partenaires devront mener une action visant à conforter la dynamique de ce secteur par :

- le renforcement du tissu économique **par la création et l'extension de zones d'activités d'excellence** mais également de zones à vocation intercommunale. De même, la dynamisation des filières spécifiques devra permettre de conforter les points forts du secteur,
- le maintien, **voire la modernisation du tissu commercial et de services** tant dans la ville centre que dans les bourgs secondaires afin de garantir la proximité pour l'ensemble des habitants et notamment ceux localisés sur les plateaux,
- le développement de **la notoriété touristique** du Pays à partir de la poursuite d'actions fortes sur les principaux sites dans un souci d'augmenter les fréquentations et les durées de séjour,
- le soutien aux **spécificités agricoles** (filrière lait-viande, petit vignoble) et le maintien du tissu d'exploitation,
- **le renforcement du maillage urbain** en donnant à Langres le statut de ville centre du Pays en renforçant ses fonctions économiques, commerciale, touristique, administrative, patrimoniale, de services publics et d'habitat. Les bourgs secondaires doivent également renforcer leur rôle de pôles d'emplois, de commerces et de services,
- le soutien aux initiatives, à l'animation et à **la diffusion d'activités culturelles**,
- l'amélioration **des axes de communication** et de télécommunication.

Mais pour accompagner cette dynamique, il est nécessaire d'être vigilant sur la qualité paysagère et environnementale de ce secteur :

- la préservation de **la mise en valeur d'un cadre de vie de qualité** : maintien des paysages naturels et bâtis, valorisation du patrimoine (mise en valeur des bois, des espaces naturels, traitement des points noirs paysagers, maintien de la qualité paysagère de coteaux, buttes témoins, vallées, bords de rivières...)
- le suivi du **développement urbain et économique** : maîtrise de la croissance des communes, intégration paysagère de zones d'activités, des bâtiments agricoles, embellissement et aménagements urbains...

- le suivi et **la gestion de l'eau** : mise en œuvre d'actions de valorisation et de préservation de la qualité de l'eau (travaux d'entretien des rivières, d'assainissement, d'alimentation en eau, de préservation de la qualité de l'eau, de lutte contre les risques d'inondations...).

Le Pays souhaite que l'ensemble de son périmètre soit inclus dans un seul et même schéma de cohérence territorial (SCOT).

Cet outil de planification permettra de mettre en œuvre les orientations spatiales définies dans la présente charte.

II – LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DU PAYS DE LANGRES

L'enjeu fondamental du Pays de Langres partagé par tous est d'enrayer le déclin démographique et d'améliorer l'attractivité.

Pour cela, la politique du Pays doit définir des priorités, concentrer les efforts et organiser le développement durable en concertation -entre autres- avec les EPCI, partenaires incontournables de la démarche.

La réflexion engagée doit, parallèlement à la définition des vocations spatiales des différents espaces du territoire, poser les axes d'intervention du Pays de demain.

Au vu du diagnostic réalisé sur le Pays, du travail de concertation entre les élus de l'Association de Préfiguration du Pays de Langres et les commissions du Conseil de Développement Local, **4 objectifs communs** ont été dégagés pour que le projet devienne une réalité dans les dix années à venir :

1^{er} objectif : Favoriser le développement du tissu économique et renforcer l'attractivité du territoire

2^{ème} objectif : Renforcer l'identité culturelle et la reconnaître comme un levier de développement

3^{ème} objectif : Renforcer et affirmer la notoriété touristique

4^{ème} objectif : Préserver et valoriser l'environnement.

Dans 10 ans, le Pays de Langres doit assurer une vie locale dynamique fondée sur un développement durable équilibré autour de ces 4 grands objectifs.

Une démarche transversale à ces 4 objectifs doit être également menée autour de la valorisation du patrimoine pour promouvoir l'identité du territoire et l'image « Pays de Langres, carrefour des savoir-faire ».

Dans cette optique, et afin de conforter cette démarche, une candidature Leader + (PIC) a été déposée en février 2002.

Premier objectif : Favoriser le développement du tissu économique et renforcer l'attractivité du territoire
--

Le territoire souffre d'un déficit d'image, ou plus exactement véhicule une image peu attractive, alors même qu'il bénéficie d'importantes potentialités de développement et, entre autres, de pôles économiques de renom (pôle plasturgie, pôle logistique).

Il s'agit, dans les années à venir, de conforter le tissu économique et surtout de renforcer l'attractivité du Pays de Langres à partir de plusieurs orientations :

1.1. Conforter sa situation de carrefour en renforçant les réseaux de communication

La force du Pays de Langres est sa position de carrefour sur le système d'échange national et européen. La nécessité d'organiser le Pays sur les grands réseaux internationaux et nationaux est primordiale.

Il s'agira, dans les années à venir, de veiller à la réalisation des grands projets par :

- la mise à 2 x 2 voies de l'axe routier Langres-Belfort afin d'assurer de meilleures liaisons vers l'Est avec le contournement de Langres et Chalindrey
- l'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Bâle et l'aménagement de la ligne Nord/Sud Saint Dizier-Dijon pour le trafic fret
- l'aménagement des lacs et du canal Saône-Meuse
- la réalisation de la plate-forme multimodale de Chalindrey et le renforcement des liaisons entre les sorties autoroutières
- l'équipement et connexion aux moyens de communication Internet à haut débit et au réseau de téléphonie mobile afin de favoriser le développement des techniques de l'information et de communication sur l'ensemble du territoire
- Une politique de communication en direction de la population et vers l'extérieur, notamment en saisissant les opportunités des TIC ¹.

Le Pays soutiendra la mise en œuvre de ces grands projets et impulsera une politique d'accès aux nouvelles technologies.

¹ TIC : Technologies d'Information et de Communication

1.2. Conforter et développer le tissu économique

1.2.1. Conforter le dispositif d'accueil d'entreprises

Le développement de zones d'accueil d'entreprises a été un élément structurant dans la politique locale. Aujourd'hui l'offre d'accueil s'est organisée et doit encore être renforcée dans le cadre du Syndicat Mixte d'aménagement économique. En effet, trois zones (Langres Sud, Rolampont et la plate-forme multimodale de Chalindrey) vont constituer **les zones stratégiques** du Pays de Langres. Le projet de labellisation en **zone d'excellence** au niveau régional confirme l'enjeu en termes d'accueil pour le Pays de Langres.

Le pays veillera à créer une cohérence sur l'ensemble du territoire entre la zone d'excellence «éclatée» et les zones d'activité existantes (Montigny le Roi, Langres les Franchises, Longeau...)

Parallèlement, une véritable politique de promotion et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activité devra être engagée, voire de prospection d'entreprises.

Le Pays accompagnera la mise en œuvre ou le renforcement du dispositif d'accueil et mobilisera tous les moyens nécessaires pour permettre aux porteurs de projets de les réaliser.

1.2.2. Soutenir et moderniser le commerce et l'artisanat en Pays de Langres

Pour de nombreuses communes rurales, conserver des artisans ou des commerces de proximité est un enjeu primordial pour le maintien ou l'accueil d'une population.

Pour soutenir et moderniser le commerce et l'artisanat, le Pays peut agir dans deux directions :

Renforcer le tissu existant

La présence et la qualité de ce tissu sont très importantes pour le Pays de Langres, acteur de cohésion sociale et de satisfaction des besoins quotidiens.

Le renforcement du tissu économique existant passe par la mise en place d'un dispositif de connaissance et d'un système de veille des entreprises.

Ces systèmes permettront d'anticiper les besoins et les projets des entreprises et de les accompagner dans les actions collectives (transmissions-reprises, salons, manifestations commerciales et artisanales...)

Dans le même sens, il s'agira également de conforter les bourgs d'appui et les communes relais afin qu'ils continuent d'offrir une gamme diversifiée et étoffée de services marchands.

Ce niveau d'offres intermédiaires réparti sur le territoire constitue des points d'ancrage, des relais pour la population.

En outre, la ville de Langres doit renforcer sa dynamique d'animation commerciale en lien avec les bourgs d'appui qui peuvent eux aussi assurer des points d'animation commerciale sur le Pays.

Le Pays sera le garant du maillage territorial :

- **il organisera la réflexion à l'échelle du bassin de proximité avec les collectivités locales et les chambres consulaires**
- **il soutiendra les actions à mener pour atteindre ces objectifs.**

Valoriser les savoir-faire des entreprises et les filières locales

Le Pays de Langres recense de véritables savoir-faire dans plusieurs domaines industriels et artisanaux comme :

- le secteur de la plasturgie à Langres
- le secteur agroalimentaire à Val de Meuse
- le secteur des transports et de la logistique à Longeau et Chalindrey
- la vannerie à Fayl Billot
- le thermalisme à Bourbonne-les-Bains
- la coutellerie vers Nogent

Ces secteurs sont supports d'emplois et de dynamisme. Certains sont dans un contexte d'évolution, d'autres de redynamisation comme la vannerie qui, au travers d'un système productif local, a redéfini les conditions de son développement.

Compte-tenu de ce contexte favorable, le Pays de Langres doit chercher à maintenir, rendre performant ses spécificités économiques. De nombreuses initiatives ont été soutenues. Demain, il s'agira de ce servir de ces spécificités pour encore mieux valoriser le Pays. Ce potentiel de valeur ajoutée et d'activités dynamiques doit être encore développé et promu.

Le Pays doit soutenir le renforcement et le développement de ses spécificités qui sont sa richesse. Pour ce faire, il doit impulser avec les partenaires consulaires et territoriaux des programmes d'actions visant à améliorer la valorisation du ou des produits (adaptation des savoir faire à l'évolution des techniques, nouveaux usages, nouveaux marchés...). L'organisation de systèmes productifs locaux constitue un moyen de dynamiser un secteur.

1.2.3. Créer une véritable cellule économique d'accompagnement des entreprises

Pour mener à bien cette dynamique économique, il semble important de créer un véritable dispositif d'animation économique en faveur des entreprises.

La multitude d'actions menées au cours de ces dernières années, la recherche actuelle d'une réelle organisation et structuration économique constituent bien **les fondements** d'une cellule économique de Pays.

Cette cellule pourrait comprendre le Pays, les Communautés de Communes, le Syndicat Mixte Économique, les Chambres Consulaires, Haute-Marne Développement, les Clubs d'Entreprises pour assurer :

- un accueil professionnel de nouvelles entreprises
- une information sur les réserves foncières disponibles dans les zones d'activité existantes,
- la participation avec les entreprises à des salons professionnels en France et à l'étranger
- des études prospectives des métiers et emplois
- un soutien à la modernisation des entreprises
- une organisation de services communs, notamment pour les PME
- un développement de l'économie solidaire
- un potentiel d'animation économique sur le territoire
- des manifestations commerciales et de promotion..

Cette cellule constituera un lieu de rencontre et de mutualisation des moyens des acteurs économiques. Le regroupement et la coordination de ces acteurs permettront une plus grande efficacité des actions et une meilleure réactivité.

La cellule pourrait également organiser et engager des relations avec les organismes d'outils financiers, d'aide à la création d'entreprises afin de mieux répondre aux besoins locaux.

Le Pays soutiendra la mise en œuvre et le fonctionnement de la cellule économique.

1.3. Conforter et renforcer la dynamique de formation et d'insertion spécifique au territoire

Depuis une dizaine d'années le Pays de Langres a engagé une politique volontariste pour traiter les situations de précarité liées aux problèmes d'emploi. Cette politique s'est traduite par la création de structures et services d'insertion et de formation qui se sont fédérées en juin 1999.

Aujourd'hui deux enjeux apparaissent prioritaires pour renforcer cette dynamique existante :

- Créer une meilleure adéquation entre la formation et les attentes des entreprises. Il s'agira de renforcer les liens entre les besoins des entreprises et les dispositifs de formations initiales et continues de façon à mieux répondre aux attentes des entreprises et des salariés.
- Renforcer les structures d'insertion existantes qui parfois restent fragiles en optimisant leur fonctionnement.

Le Pays soutiendra les études sur l'adéquation entre formations existantes et besoins des entreprises afin d'apporter des réponses adaptées et favorisera les outils de coordination des structures d'insertion.

1.4. Maintenir une agriculture de taille humaine, diversifiée, de qualité et respectueuse de l'environnement

Accompagner les politiques agricoles

Le Pays de Langres a une vocation agricole indéniable. Son agriculture doit continuer à être dynamique, performante tout en étant respectueuse de l'environnement.

Aujourd'hui, la restructuration agricole et la modernisation des exploitations sont presque abouties. Il s'agit maintenant de maintenir le niveau d'actifs et d'anticiper les effets de l'évolution de la politique agricole commune sur les exploitations du territoire, afin de permettre de :

- maintenir les actifs en accompagnant les candidats à l'installation par la mise en œuvre et le soutien d'actions en faveur de la reprise des exploitations
- accompagner les initiatives de diversification des exploitations en respect avec l'environnement
- maintenir la valeur ajoutée agricole en Pays de Langres. Il s'agira de favoriser les productions de qualité, la labellisation des produits locaux et les circuits courts de commercialisation.

Les exploitants agricoles et les organisations socioprofessionnelles doivent définir et mettre en œuvre tous les moyens pour maintenir et diversifier les productions agricoles tout en respectant l'environnement. Le Pays soutiendra les programmes d'actions collectives visant cet objectif et aidera les organisations compétentes à mobiliser les moyens nécessaires à leur réalisation.

Pour atteindre ces objectifs, l'animation de proximité est primordiale.

Soutenir l'économie forestière et la structuration de la filière bois

La forêt dans le Pays de Langres occupe une place importante. Malgré les efforts déployés par les acteurs institutionnels et les organisations professionnelles, sa valorisation et son exploitation ne sont pas optimales du fait du cumul de plusieurs handicaps : morcellement du parcellaire, difficulté d'accès aux parcelles, difficulté à mettre en place des démarches collectives.

L'objectif est d'assurer une meilleure gestion de la ressource, notamment en ce qui concerne la forêt privée.

Des actions devront être menées en direction des propriétaires afin de mieux les sensibiliser à la gestion de la forêt pour une meilleure mobilisation de la ressource locale.

Par ailleurs, il sera important de mener des actions en faveur de la valorisation de la ressource (reconversion, reboisement) forestière pour assurer sa qualité et son renouvellement.

Le Pays devra également optimiser la desserte forestière dans un souci économique et d'intégration environnementale. Un schéma de desserte multi-fonctions devra être mis en œuvre.

Parallèlement, le Pays doit dynamiser la filière bois autour du projet de pôle bois de Chalindrey. Il s'agira tout à la fois de maintenir et de développer le nombre d'entreprises de transformation, et d'installer des jeunes.

De même, des actions innovantes en matière d'éco-certification, de structuration de la filière bois énergie, de la promotion du matériau bois permettront une meilleure valorisation et une recherche de nouveaux débouchés tant en direction des bois nobles que des bois peu valorisés.

Les projets des communes, de leurs groupements, des propriétaires, des entreprises permettront de mobiliser des moyens complémentaires pour engager des actions.

1.5. Conforter la qualité de vie garante du maintien de la population et de l'accueil de nouveaux habitants

Les dynamiques de l'emploi développées précédemment sont connues. Il s'agit bien, à l'échelle du Pays, de garantir une qualité de vie locale indispensable au maintien des habitants, mais surtout pour inciter de nouveaux ménages à venir s'y installer.

Toutes les communes doivent offrir les conditions d'un cadre de vie accueillant et attractif. Pour cela, trois éléments sont fondamentaux :

- la nécessité de renforcer le rôle de la ville centre et des bourgs d'appui
- la solidarité entre l'axe dynamique et l'espace naturel doit trouver toute sa réalité
- l'importance de concevoir, organiser les réponses à l'échelle intercommunale est incontournable.

C'est sur ces éléments que le Pays devra :

a. Organiser les services aux publics

Pour être un territoire attractif, il est important d'apporter des réponses aux besoins de services, d'animation des habitants du Pays. De nombreuses actions ont été menées à des échelles différentes (Département, Pays de Langres, Groupe d'Action Locale, Communauté de Communes et SIVOM).

Il s'agit donc de s'appuyer sur ces actions pour développer l'offre, assurer un meilleur maillage et organiser les conditions de mise en œuvre d'actions :

- **à destination de la petite enfance** : Le développement des modes de garde des enfants sera recherché. Les réseaux d'assistantes maternelles existent. Il doivent être développés et étendus à tout le Pays et trouver des relais dans les bourgs secondaires. De même, la seule présence de crèches et halte-garderies sur Langres ne doit-elle pas être complétée d'un réseau dans les cantons ? La mise en place de points relais ou de systèmes itinérants peut aller dans ce sens,
- **à destination de l'enfance et des jeunes** : La mise en place de cantines, de garderies, l'animation pendant le temps scolaire, extra-scolaire et péri-scolaire doivent être renforcées. Les centres aérés et les Centres de Loisirs Sans Hébergement doivent permettre à l'ensemble des enfants du Pays d'avoir accès aux loisirs. Ils doivent donc être présents dans tous les cantons. L'ensemble doit fonctionner en réseau afin d'assurer une réelle dynamique et mobiliser les moyens.

Parallèlement, il s'agira d'aménager et d'équiper des lieux d'animation en faveur des enfants et des jeunes, liant animation et accès aux nouveaux outils d'information et de communication.

La mise en œuvre de Contrat Enfance, Contrat Temps Libre ou Contrats Éducatifs Locaux ou autres, à l'échelle des communautés de communes, pourrait permettre de concrétiser ces actions en mobilisant des moyens financiers.

- **à destination des populations en difficulté, handicapés...**

Le Pays de Langres doit être sensible aux problèmes d'exclusion sociale liés tant aux difficultés économiques qu'à des problèmes d'insertion et de handicap. Il est important d'assurer une prise en charge de ces publics en s'appuyant sur les différents partenaires.

Il s'agit avant tout, d'assurer une meilleure coordination en vue d'une ligne directrice collective, d'insuffler des actions en faveur de l'insertion, de la prévention, de l'animation plus que de créer de nouveaux équipements ou services parallèles. De même, il s'agira de proposer des points d'appui d'information et de rencontre dans les bourgs d'appui.

Enfin, le renforcement des systèmes de transport adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite ou âgées est important.

- **à destination des personnes âgées**

Les effets du vieillissement de la population sont récurrents depuis plusieurs années et vont perdurer. L'offre d'hébergement et de services a été développée. De nombreuses initiatives publiques et privées ont permis d'apporter des réponses. Il s'agit donc de s'appuyer sur cette organisation pour conforter et adapter les dispositifs existants. La coordination de l'ensemble des services dans le cadre des réseaux gérontologiques devra être assurée pour la prise en charge de ce public.

Le Pays veillera à ce que la mise en œuvre d'actions en faveur des différents publics soit cohérente. Il réfléchira, en lien avec les structures compétentes et les communautés de communes à l'échelle la plus pertinente pour leur concrétisation. Il soutiendra toutes les initiatives dans ce sens.

b. Développer une offre de logements adaptée et attractive

Le logement constitue l'un des premiers services à la population. C'est la condition pour garder mais surtout attirer de nouveaux habitants.

Sur le Pays de Langres, on observe de forts déséquilibres quantitatifs et qualitatifs entre l'offre et la demande. Des demandes s'expriment mais ne sont pas satisfaites (maison locative avec jardin, logements locatifs privés et sociaux, maisons pour cadres...). L'offre locative sur Langres est rare et chère. Ces besoins nécessitent donc d'être analysés sachant que le potentiel d'immobilier vacant n'est pas négligeable.

De même, certains quartiers d'habitats sociaux peu attractifs, notamment à Langres, nécessitent que soient réfléchies des actions visant à leur rendre une qualité d'accueil, architecturale et sociale.

Les actions à mener sont multiples :

- favoriser la remise sur le marché du patrimoine vacant qui permettra d'apporter des réponses complémentaires à la demande et d'attirer de nouveaux ménages
- permettre en complément, le développement d'une offre nouvelle tant en locatif qu'en accession dans le tissu existant, voire dans quelques programmes de lotissements
- assurer la qualité du patrimoine bâti en évitant les dégradations car il contribue fortement à l'identité du Pays de Langres

- valoriser les quartiers peu attractifs en engageant des programmes de restructuration urbaine.
- poursuivre les actions d'aménagement urbain et d'embellissement des villes et villages.

Le Pays cherchera à développer des politiques globales afin de définir les besoins et d'organiser les réponses. Il interviendra à la demande des structures intercommunales et en lien avec les organismes compétents pour apporter une aide méthodologique à l'élaboration de procédures du type Programme Local de l'Habitat (PLH) ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il soutiendra la ville de Langres dans le montage d'opération de requalification des quartiers.

Enfin, il pourra chercher à élaborer des outils et dispositifs en faveur de la politique du logement du type observatoire, fichier de la demande, système de gestion, d'information, aides financières complémentaires...

c. Soutenir et conforter le maillage de services publics

Traditionnellement, dans un territoire rural, l'offre de services publics est concentrée sur la ville centre, présente dans les chefs-lieux de cantons de manière diffuse, voire autour de permanences ou de lieux organisés.

Afin de prendre en compte les contraintes territoriales (faible densité, concentration des services, distances) il est important de conforter le maillage actuel en :

- renforçant le rôle de ville centre de Langres qui offre l'ensemble des services publics et d'équipement
- confortant le rôle de bourgs d'appui des communes de Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl Billot, Rolampont et Montigny le Roi en maintenant l'offre de services existantes voire en cherchant à l'organiser dans le cadre de lieux relais
- maintenant l'offre existante dans les autres chefs-lieux de canton et les petites communes.
- organisant un système de transport à la demande, notamment en direction des personnes âgées et du public jeune.
Dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), le schéma directeur des transports devrait permettre d'organiser cette action.

L'organisation du tissu de services de proximité (poste, école, cantine, garderie...) doit être réfléchi à l'échelle des communautés de communes.

Le Pays garantira le maintien de l'offre de services publics sur la base actuelle et soutiendra les initiatives de développement ou de réorganisation des services dans des lieux du type Point Information Services ou Maison de services publics, en tant que de besoin.

1.6. Organiser une politique de communication

La politique de communication se fera à la fois en direction de la population et de l'extérieur et contribuera à développer les relations avec les territoires voisins.

La volonté locale est de déposer le nom "Pays de Langres" comme valorisation de ses spécificités et de ses savoir-faire.

La vocation de ce nom est de reconnaître des critères d'identité afin de valoriser les produits, les services, les équipements, les éléments de patrimoine, les savoir-faire, les événements.

Pour bénéficier de ce nom, une démarche doit être engagée auprès du Pays qui en définira les conditions d'utilisation dans une charte de qualité par exemple.

Deuxième objectif : Renforcer l'identité culturelle et la reconnaître comme un levier de développement

La culture participe pleinement au développement et à l'évolution du territoire à travers des caractéristiques propres au Pays de Langres : une volonté de diffuser la culture sur l'ensemble du territoire, le dynamisme des acteurs culturels impliqués dans le devenir du territoire, la présence d'artistes attachés à la Haute-Marne et au Pays, une certaine pratique du travail en réseau et le soutien d'événements (festivals) ou de structures culturelles (bibliothèques...).

A travers cet objectif fondamental qui est de mettre un terme au déclin démographique et d'attirer de nouvelles populations, le secteur culturel a un rôle essentiel à jouer. En effet, il participe à la qualité du cadre de vie, contribue au développement économique par les retombées des différents événements et les emplois générés, donne une image dynamique et positive aux habitants et aux populations extérieures et enfin, valorise les savoir-faire traditionnels et contemporains.

Ce potentiel culturel est une force du territoire dont il est essentiel de prendre conscience afin de renforcer l'identité et l'image du Pays de Langres et d'en faire un véritable outil de développement qui répondent aux trois finalités suivantes :

2.1. Permettre le rayonnement d'une identité et d'une image fortes du Pays de Langres

Les travaux sur l'image du Pays de Langres doivent permettre d'élaborer une stratégie de communication qui affirme l'identité du Pays et permette son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Par conséquent, le Pays de Langres doit définir les conditions de développement de son image, croisement de ses savoir faire, de son histoire et de son patrimoine.

La recherche de cette image et son affirmation caractériseront la « spécificité du Pays de Langres ». Cette étape importante permettra de mener une véritable politique de communication externe basée sur les actions et événements qui caractérisent le Pays de Langres. L'accueil d'artistes de notoriété internationale contribuera également à la connaissance du territoire. Il s'agit bien d'aller plus loin en matière de dimension culturelle.

La construction de ces actions culturelles se fera sur la poursuite du mouvement de création, reflet de la dynamique locale mais qui doit encore évoluer. La valorisation du thème de Diderot, de l'encyclopédie est porteuse et devra contribuer à conforter l'image du Pays. De même, le renforcement des actions autour du spectacle vivant, du patrimoine, des savoir-faire est important. Il s'agit de tirer le meilleur parti de la richesse. Mais cela nécessite bien de poser la base d'une programmation culturelle cohérente et centrée sur les caractéristiques locales.

2.2. Favoriser l'accès à la culture, l'expression et l'ouverture au citoyen

Un des objectifs fondamentaux de la Charte est de miser sur les hommes et les femmes, sur le patrimoine, la vie locale pour offrir à chacun un lieu de vie particulièrement riche. Le Pays de Langres, depuis de nombreuses années, construit cette qualité de vie, expérimente de nouvelles manières d'échanger, d'être en société, de suivre les changements de modernité. Il doit continuer ses efforts, les renforcer, les diversifier.

Pour que la culture constitue un facteur de l'identité, il faut que l'ensemble des habitants du territoire aient une égalité d'accès aux pratiques culturelles. Pour favoriser cet accès, le Pays doit se donner comme objectifs à la fois de renforcer l'offre culturelle existante dans les domaines du spectacle vivant, du livre, de la musique, du cinéma, mais aussi de la diversifier dans des secteurs où elle est moins présente, comme par exemple : Arts plastiques, Image et Son, Nouvelles Technologies...

De même la richesse de ce territoire, mesurée à travers le foisonnement culturel d'événements, d'acteurs doit encore être valorisée par la promotion de croisements, d'échanges, le décloisonnement entre spectateurs et artistes amateurs et professionnels, ainsi qu'entre les urbains et les ruraux.

C'est à l'échelle du Pays que ces échanges pourront s'opérer lors d'actions de formation à la médiation culturelle, de mise en réseau des acteurs culturels, de résidences d'artistes.

Mais, l'accès à la culture ne sera réel que si l'action culturelle s'inscrit dans la durée. Pour cela, il faudra veiller à réunir les conditions de pérennisation des événements et des projets sous forme par exemple de conventions pluriannuelles et à favoriser l'implication du tissu local par la promotion des acteurs locaux et le soutien à la vie associative.

2.3. Développer et soutenir des projets culturels

Le Pays de Langres dispose de nombreuses salles des fêtes ou polyvalentes qui sont souvent peu adaptées à la diffusion culturelle et à des événements à l'échelle du Pays.

Dans son rôle de moteur, de fédérateur de la mise en relation et de soutien aux initiatives culturelles, le Pays doit organiser, diversifier et améliorer les lieux de diffusion culturelle.

Pour développer et soutenir les projets culturels, il faudra au préalable réaliser des diagnostics de salles existantes et formuler des préconisations d'aménagement.

La mutualisation des équipements adaptés aux besoins des acteurs culturels comme cela a déjà été engagé sera aussi un moyen de répondre à l'amélioration des équipements.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur l'opportunité de créer d'une salle de spectacles et de congrès à l'échelle du Pays.

Pour renforcer l'identité culturelle, le Pays définira une programmation culturelle qui participera au développement du territoire, il apportera une aide technique au montage des dossiers par la mise en place du comité technique financier, il promotionnera les actions culturelles par un journal d'informations et incitera à la mutualisation d'équipements culturels.

Troisième objectif : Renforcer la notoriété touristique

Le Pays de Langres dispose de pôles touristiques majeurs aux vocations spécifiques (Langres, Bourbonne-les-Bains...) de secteurs à forte identité (Pays Vannier, Auberive), d'un environnement et de paysages propices au développement du tourisme vert.

Néanmoins, le Pays de Langres souffre d'un déficit d'image, d'un positionnement concurrentiel et d'une qualité moyenne des hébergements.

Pour renforcer la **notoriété touristique**, les acteurs du tourisme souhaitent organiser et diffuser des produits touristiques de qualité capables d'affirmer **une image autour de Langres : Carrefour des savoir-faire**.

Pour renforcer sa notoriété touristique, le Pays entend développer une politique articulée autour de 4 axes :

3.1. Le développement et la rénovation des capacités d'hébergement

Le Pays de Langres doit élaborer un véritable plan de développement de l'offre d'hébergement diffuse et de qualité à l'échelle du Pays adapté aux gammes de produits à atteindre en fonction des lieux et des clientèles ciblées.

Ce plan permettra :

- **le développement qualitatif et quantitatif de l'hébergement de plein air et du résidentiel touristique,**
- **le développement de l'habitat individuel** comme l'aménagement de gîtes ruraux dans le patrimoine bâti ancien et les chambres d'hôtes,
- **la rénovation des hébergements existants** : Il s'agit d'améliorer la qualité du parc d'hébergement avec notamment une action qualitative sur les meublés, la poursuite des OPDEP et la mise en place d'un label HQE ⁽¹⁾ ou « Maison paysanne de France » garantissant une qualité de bâti ou d'aménagement,
- **le développement d'hébergements spécifiques** comme les hébergements liés à la randonnée, hébergements pour personne à mobilité réduite.
- **le développement de la filière hôtelière et Auberge de Pays.**

Le Pays veillera à la cohérence de l'image touristique en soutenant les dispositifs de concertation et de planification (plan d'hébergement, coordination des OTSI...) et en accompagnant les projets touristiques qui contribuent à conforter les thèmes identitaires de Pays de Langres (nature, culture, patrimoine, thermalisme).

(¹) Haute Qualité Environnementale

3.2. L'incitation des acteurs locaux à organiser des produits touristiques autour des thèmes nature, culture, patrimoine et thermalisme

Il est important de continuer, dans les années à venir, le développement de l'offre de produits touristiques. Pour cela, il faut que la multiplicité des acteurs agisse dans une **direction commune**, de façon à contribuer à l'identité touristique du Pays de Langres.

Plusieurs savoir-faire peuvent faire l'objet d'interventions fortes, supports de notoriété :

a/le savoir-faire nature avec les animations nature et pédagogie de l'environnement (structures CIN ⁽¹⁾, CPIE⁽²⁾), les activités de chasse et pêche (ACTEON)...

b/le savoir-faire autour de l'eau avec l'aménagement de la route de l'eau, l'aménagement de sites caractéristiques comme le lac de la Mouche ou les sites des sources.

- le renforcement des loisirs nautiques autour de 3 pôles privilégiés (lac de la Liez, lac de la Vingeanne, lac de Charme)
- l'amélioration des conditions de tourisme fluvial qui nécessite l'aménagement de points d'accueil et de services sur le canal, l'animation de certaines écluses, l'aménagement des maisons d'éclusiers, l'aménagement des berges pour les promeneurs, l'accompagnement des loueurs de bateaux et l'aménagement de la liaison port de Champigny/Langres.

c/le savoir faire randonnée : Plusieurs types d'actions permettront de conforter le potentiel de randonnée et de favoriser la commercialisation de produits :

- le balisage et l'entretien des sentiers
- l'aménagement avec thématisme des sentiers
- l'engagement dans les démarches nationales voies vertes, rando/cyclo.
- l'accompagnement et l'animation autour de la randonnée

d/le savoir faire patrimonial autour de la mise en valeur :

Le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti du Pays de Langres est particulièrement riche. Il est particulièrement dense sur la ville de Langres mais se retrouve de manière dispersée sur l'ensemble du territoire, avec des villages de caractère.

La valorisation de ce patrimoine constituera un élément d'attractivité touristique fort. Il s'agira notamment de mener à bien les projets d'aménagement et d'équipement qui sont accompagnés d'un projet de développement qui participe à l'attractivité du Pays.

Il s'agira de mener à bien les projets d'aménagement et d'équipement de ces sites afin qu'ils participent pleinement à l'attractivité du Pays.

⁽¹⁾ Centre d'Initiation à la Nature

⁽²⁾ Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement

Le patrimoine culturel

Le personnage de Diderot, natif de Langres, philosophe du XVIIIe et créateur de l'Encyclopédie devra constituer, entre autres, l'emblème culturel du Pays de Langres. La démarche encyclopédique apparaît être propice à la valorisation du patrimoine riche et diversifié du Pays.

Dans ce cadre, plusieurs actions seront développées :

- Pôle Diderot
- Route de l'Encyclopédie...

Une mise en valeur spécifique du patrimoine sera développée sur la base du concept de Théâtre de Patrimoine (Joutes du Pays de Langres).

Le patrimoine de savoir-faire professionnel

Le Pays de Langres, espace de complémentarité entre agriculture et savoir faire se caractérise par une diversité de savoir-faire : coutellerie, vannerie, thermalisme, site ferroviaire...

Le patrimoine archéologique

L'objectif est de constituer un centre de ressources : centre et document/accueil par les archéologues et d'organiser le dépôt de collections.

Le thermalisme

Le thermalisme est une des activités spécifiques du Pays de Langres qui contribue à la diversité de l'offre. Cette activité est actuellement plutôt orientée sur le médical que sur la remise en forme.

Afin de conforter, de diversifier et de faire connaître le produit, plusieurs actions pourront être engagées : Création d'un casino et d'opérations d'accompagnement (cinéma, conférences, discothèque, pôle culturel...)

3.3. Renforcer la qualité et la cohésion de l'accueil touristique en Pays de Langres

Le Pays de Langres a vocation à être la vitrine touristique de l'ensemble du département. Pour atteindre cet objectif, le Pays devra agir pour améliorer la qualité et la cohésion de l'accueil touristique en intervenant sur 4 champs d'actions :

- **la signalisation** : Condition à un bon fonctionnement des déplacements touristiques et à une complémentarité entre les sites, un plan de signalétique sera conçu à l'échelle du Pays.
- **la mise en réseau des opérateurs touristiques** par la mise en place d'actions de formation des acteurs touristiques et par des processus de labellisation

La mise en place et le balisage permettra la création de circuits thématiques comme la route de l'eau, de la vannerie, de l'encyclopédie.

- **l'amélioration de la qualité de l'accueil des touristes nationaux et internationaux.**

Il s'agira de se doter de matériel de pointe pour les musées (audio guides multilingues, ordinateurs...)

- **la valorisation de l'événementiel** comme soutien à l'identification du Pays de Langres

Dans le foisonnement d'événements culturels, le Pays devra identifier et soutenir les événements constitutifs de l'identité : événement patrimonial, théâtre, musique, folklore.

3.4. Fédérer et organiser l'information avec les 3 Offices de Tourisme et les Syndicats Mixtes d'Aménagement des Lacs de la région langroise

L'optimisation des moyens, la recherche d'une plus grande cohérence et d'une plus grande efficacité passera par la mise en réseau des opérateurs touristiques de façon à monter des opérations de promotion commune et par la mise en place de lignes de produits touristiques.

3.5. Accompagner les politiques touristiques départementales (définies dans le schéma départemental touristique) et régionales notamment en ce qui concerne les lacs, le canal et d'une manière générale des activités touristiques liées à l'eau dans le cadre d'un tourisme durable.

Le schéma départemental touristique vise à faire du Pays de Langres la vitrine départementale du tourisme. L'accompagnement de l'ensemble des actions préconisées par ce schéma permettra d'affirmer la vocation touristique du Pays de Langres.

Quatrième objectif : Préserver et valoriser l'environnement

Le Pays de Langres dispose d'un environnement de qualité de milieux naturels variés (marais tufeux, marais tourbeux, pelouses sèches, prairies humides, lac réservoirs, mares et mardelles) et une prédominance de l'eau et des forêts.

Le maintien de la qualité des milieux et des ressources est apparu comme un enjeu déterminant qui définit la spécificité et l'identité du Pays de Langres.

L'objectif de préservation et de valorisation de l'environnement se décline en 4 orientations :

4.1. La création des conditions d'une politique environnementale cohérente et durable

Il s'agit de faire en sorte que le Pays soit un espace de concertation entre les acteurs de l'environnement et un lieu d'impulsion des politiques existantes en matière d'environnement.

Cette concertation pourra se faire par la création de groupes de travail réunissant les différents acteurs intervenant dans la gestion de l'environnement (responsables, usagers, associations, élus, citoyens...).

La mise en œuvre d'une politique environnementale cohérente se fera par la mise en œuvre d'une charte d'environnement.

4.2. L'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion de la ressource

Le développement urbain industriel, touristique, agricole a suscité des usages de l'eau de plus en plus diversifiés et fortement contraignants pour ce territoire qui constitue l'un des châteaux d'eau de la France. Ces différents facteurs ont des effets directs sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La loi sur l'eau préconise une gestion collective et commune du patrimoine constituée par l'eau et les milieux aquatiques. Dans ce sens, il est nécessaire de conforter les systèmes de gestion menés à l'échelle de ce territoire tourné sur trois bassins versants.

Il s'agit donc parallèlement à l'identification des problèmes et au traitement des principaux points noirs d'engager une dynamique de gestion à l'échelle des trois bassins du Pays de Langres qui tend à concilier de façon équilibrée la satisfaction des différents usages avec la protection et la mise en valeur des écosystèmes aquatiques.

Un travail de sensibilisation, d'information de la population, des usagers et des partenaires est indispensable pour mener une action de qualité sur un des châteaux d'eau de la France.

Des actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de son suivi, de la protection des captages, de l'organisation des systèmes d'assainissement et d'entretien des stations d'épuration, d'adduction d'eau potable et des travaux d'entretien des cours d'eaux seront organisées et soutenues à l'échelle du Pays.

Le Pays affichera une politique volontaire en matière de gestion de l'eau de surface et souterraine.

Il organisera à l'échelle du Pays un service de conseils et d'information en matière d'eau, d'assainissement et d'épandage à destination des collectivités locales et des usagers. Il réalisera les études nécessaires (diagnostic, problème de conformité, connaissance des eaux souterraines) et veillera à ce que les plans de prévention des risques d'inondation se mettent en place.

4.3 - La valorisation et la protection des espaces d'intérêt paysager et autres milieux naturels

Les paysages du Pays de Langres sont riches de leur diversité qui doit être préservée. Individuellement, les paysages pourront être valorisés, entretenus ou protégés.

Pour chacun de ces espaces d'intérêt paysager, un charte paysagère pourra préciser les enjeux spécifiques et les préconisations adaptées. Ces dernières pourront de plus prendre en compte les thèmes suivants :

- implantation industrielle, artisanale et agricole
- valorisation des échanges
- aménagements routiers
- valorisation, ouverture ou extension de carrières

Un travail de recensement de problèmes à traiter et de sensibilisation des porteurs de projets spécifiques sera nécessaire. Des programmes de travaux d'aménagement seront engagés.

Par ailleurs, la préservation des milieux remarquables et le maintien de la biodiversité passeront par 4 types d'intervention :

- les actions d'étude et de sensibilisation : il s'agit de disposer d'inventaires et d'études qui permettent l'identification des milieux et des menaces qui pèsent sur les milieux fragiles et de sensibiliser les acteurs locaux à la préservation de ces milieux.
- les actions de gestion des espaces naturels : les outils existants comme les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), les chartes forestières, les chantiers de jeunes, permettront la prise en compte des activités humaines dans le respect de la biodiversité.
- les mesures de sauvegarde et de protection des espaces et habitat naturels présentant des espèces rares en collaboration avec les propriétaires privés ou publics et les associations de protection de la nature (Natura 2000, réserves naturelles volontaires, arrêté de protection de biotope).

- les actions de gestion cynégétique et piscicole permettant la gestion durable de populations et la restauration des milieux potentiellement favorables. La concertation entre les différents usagers des milieux devra être encouragée en organisant la formation et l'information des différents publics.

4.4. Le développement de la formation, de l'éducation et l'animation autour de l'environnement

L'éducation à l'environnement des publics scolaires, jeunes, adultes est un des moyens de faire progresser la société dans le sens du développement durable. C'est aussi le moyen de faire découvrir la richesse naturelle et culturelle du Pays de Langres et d'en conforter son identité.

Le développement de l'éducation se fera :

- par la mise en place et la valorisation du pôle d'accueil, d'animation et d'information (type Maison de la nature et de l'environnement..., Centre de ressources...).
- par la création et l'animation d'outils pédagogiques permettant la découverte et l'appropriation de l'environnement (aménagement de sites d'interprétation, réseaux de sentiers avec guides correspondants, outils supports CD ROM, livres, expos), lieux d'accueil.
La promotion et la coordination des programmes d'activités et de découverte se feront en relation avec les acteurs touristiques dans le cadre du développement du tourisme durable.
- par la mise en place de programmes d'éducation en collaboration avec l'Education Nationale, les professionnels. Ces programmes spécifiques seront définis pour les publics scolarisés, les étudiants, les adultes (formation continue).
- par la mise en place de méthodes participatives permettant la compréhension des problématiques environnementales et la participation citoyenne.
- par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement.

4.5. La promotion des énergies renouvelables

En combinant actions de sensibilisation et diagnostics énergétiques, les acteurs du Pays s'attacheront à mettre en place une culture de la Maîtrise de l'Énergie et de l'Efficacité Énergétique tant au niveau du patrimoine des collectivités et des particuliers que dans des secteurs économiques (agricole, artisanal, commercial).

Le Pays favorisera le développement des énergies renouvelables : la valorisation de la ressource locale « Bois-Énergie » et la promotion des autres énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien, l'hydraulique, le bio gaz...

Le Pays accompagnera et coordonnera le développement d'outils spécifiques à l'échelle du Pays (service conseil, charte d'environnement, études, charte paysagère, outil de formation...) et favorisera la mise en place des politiques environnementales et paysagères.

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION ET MOYENS DU PAYS

I – LES INSTANCES DU PAYS

1.1. L'organisme de gestion du Pays de Langres

L'organisme de gestion du Pays de Langres chargé de la mise en œuvre et du suivi de la Charte de Pays est un Groupement d'Intérêt Public de Développement Local (GIP-DL).

C'est l'organe exécutif du territoire. Il est établi en conformité avec la LOADDT¹ et ses décrets d'application. Une convention sera élaborée entre les membres qui précisera les droits et devoirs des adhérents, ainsi que les conditions financières du fonctionnement du GIP.

Composition

Sont membres du GIP :

✂ les communes de: BOURG, CHATENAY-MACHERON, COUBLANC, DAMMARTIN-SUR-MEUSE, DOMMARIEN, LE CHATELET-SUR-MEUSE, MARDOR, ORBIGNY-AU-VAL, POINSON-LES-FAYL, VICQ, VOISINES.

Les groupements de communes de la : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURBONNE-LES-BAINS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIGNY, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VANNIER, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHALINDREY, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AMANCE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE NEUILLY-L'EVEQUE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LAFERTE-SUR-AMANCE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETOILE DE LANGRES, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIZE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PRAUTHOY-EN-MONTSAUGEONNAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VINGEANNE.

Sont par ailleurs membres, signataires de la présente convention :

Les conseillers régionaux résidant sur le territoire du Pays de Langres

Les conseillers généraux résidant sur le territoire du Pays de Langres

Le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES LACS DE LA RÉGION LANGROISE,

Le **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS DE LANGRES,**

La **VILLE DE LANGRES.**

¹ LOADDT : Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire
Association de Préfiguration du Pays de
Langres - Charte du Pays de Langres -
Document n° 2 -

Fonctions

- Le GIP-DL contractualise avec les partenaires publics et privés (Conseil Général, Conseil Régional, État, Europe, Caisse d'Allocations Familiales...) les conventions nécessaires à la mise en œuvre de la Charte de Pays et des programmes constitutifs du Projet de Territoire, après avis de pertinence notifié par le Conseil de Développement,
- Le GIP-DL missionne les maîtres d'ouvrage des programmes (conventions) et gère les moyens obtenus pour la réalisation des programmes,
- Le GIP-DL embauche le personnel et effectue toutes opérations nécessaires à l'ingénierie du territoire.

Fonctionnement

Une convention constitutive définit la composition et régit le fonctionnement du GIP-DL.

Il n'est pas souhaitable que le Président du GIP-DL cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil de Développement Local.

1.2. Le Conseil de Développement du Pays de Langres (CDPL)

Les textes qui régissent le Pays prévoient la mise en place d'un Conseil de Développement.

L'Association de Préfiguration du Pays de Langres s'est appuyé ici sur le Conseil de Développement du Pays de Langres mis en place le 11 décembre 2001 pour élaborer la Charte de Pays.

Le Conseil de Développement est l'organisme de réflexion, de proposition du Pays. Il permet ainsi d'impliquer à côté de l'organisme du Pays, les acteurs de la société civile et de façon plus générale, les porteurs de projets.

Composition

Personnes Morales et physiques

Collège 1 : Personnes morales et physiques adhérentes (25 membres) :

TITRE	NOM	PRENOM	ORGANISME
Madame	ANDRIOT	Patricia	Université Rurale du Pays de Langres
Monsieur	BAILLET	Claude	Fédération Départementale Maison Familiales
Monsieur	BERNARDIN	Alain	Foyer Langrois des Jeunes Travailleurs
Monsieur	BOUZIGUE	Norbert	Amicale Laique Bourbonne-les-Bains
Monsieur	CAMBURET	Dominique	F.O.L./C.I.N.
Monsieur	CARDINAL	Jean-Pierre	Office de Tourisme du Pays de Langres
Monsieur	CHARNOTET	Fernand	CALLIOPE
Madame	COLLIAT	Claire	Collectif Ville-Campagne
Monsieur	COURTOUX	Jean-Louis	Chambre d'Agriculture
Monsieur	DUMAS	Pascal	Association Tinta'Mars-Centre Culturel en Réseau
Monsieur	FLIRDEN		Office de Tourisme du Pays Vannier
Monsieur	GARNIER	Philippe	Service Jeunesse de la Ville de Langres
Madame	GUILLAUMOT	Monique	Familles Rurales
Monsieur	HALE	Jacky	Salon Coiffure – Chambre de Métiers
Madame	HORIOT		Secteur « Eaux et Osier » - Communauté de communes
Monsieur	HUMBERT	Michel	Compagnie Humbert
Monsieur	JANNAUD	Guy	Fédération Départementale des Foyers Ruraux
Monsieur	KLEIN	Philippe	Nature Haute-Marne
Monsieur	LANORE	Alain	Brigades Vertes de la Communauté de Communes de Laferté-sur-Amance
Monsieur	NOIROT	André	Office de Tourisme de Bourbonne-les-Bains
Monsieur	DOUCEY	Yves	Fédération des Dispositifs d'Insertion de Langres
Monsieur	MICHEL	Jean-Loup	A.D.A.S.E.A.
Madame	MORIS	Thérèse	A.D.M.R.
Monsieur	OTT	Christian	U.D.A.F.
Monsieur	POULAIN	Jean	Chambre de Commerce et d'Industrie

Collège 2 : Personnes proposées par les structures intercommunales, non élus communautaires (un représentant par structure inter-communale soit 12 membres)

- Brigitte CLEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURBONNE-LES- BAINS
- Jean-Jacques SICRE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIGNY) :
- Yves LAUBERT (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VANNIER).
- André OVART (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHALINDREY)
- Nicole CETTOUR (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AMANCE).
- Pascal REGNIER (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE NEUILLY-L'EVEQUE)
- Anne-Marie JEANNOT (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LAFERTE-SUR-AMANCE)
- Simone GALLION (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETOILE DE LANGRES)
- Bernadette DIDIER (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIZE)
- Séverine BEREZNIÉVITCH (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES)
- JEAN-CLAUDE PLA (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VINGEANNE.)
- JEAN-CLAUDE CATHERINET (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PRAUTOY EN MON TSAUGEONNAIS

⌘ **Représentants Syndicaux patronaux et salariés (1 représentant par structure soit 8 membres) :**

- ⌘ André BAILLY (Acti-Sud),
- ⌘ Michel AUER (Expansud 52),
- ⌘ M. BERGER (M.E.D.E.F.),
- ⌘ Nadine TUAILLON (C.G.T.),
- ⌘ Marie-Andrée SEGUIN (C.F.D.T.),
- ⌘ Jean-Pierre MAUCOLIN (F.O.),
- ⌘ Michel GALTON (F.D.S.E.A.),
- ⌘ Jean-Pierre ANDRIOT (Confédération Paysanne).

Fonctions

- Le Conseil de Développement émet un avis sur la Charte et les programmes du Pays de Langres proposés par les groupes de travail thématiques et les structures intercommunales ainsi que sur les projets proposés dans le cadre des programmes de contractualisation (contrat de Pays, LEADER +)
- Le Conseil de Développement Local participe au suivi et à l'évaluation des actions et donne des avis sur les dossiers présentés
- Le Conseil de Développement effectue un travail prospectif afin d'adapter les programmes et la Charte aux évolutions du Pays et des dispositifs.

Fonctionnement

Le Conseil de Développement Local s'organise à sa convenance. Il rédige un règlement intérieur qui précise notamment ses règles de fonctionnements, les droits et devoirs des adhérents, l'organisation des collègues. Il élit un Président chargé de le représenter.

Le Conseil de Développement Local s'organise en groupes de travail thématiques, permanents ou temporaires. Il maintient et développe les relations avec tous les partenaires du territoire et peut participer aux réunions de travail avec le Département, la Région, les services de l'État...

1.3. Une conférence annuelle de Pays

C'est un moment de bilan, de présentation des actions, de réflexion sur les années à venir.

Tous les citoyens y sont conviés. Ces conférences seront garantes de la dimension participative dans la mise en œuvre de la politique du Pays de Langres.

La Conférence valide chaque année l'action du GIP-DL et du Conseil de Développement Local.

II – LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE TRAVAIL DU PAYS

Afin d'assurer la mise en œuvre des actions de la Charte de Pays, le GIP-DL et de Conseil de Développement Local s'appuient sur un certain nombre d'instances de concertation.

2.1. Les commissions de travail

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte, des commissions de travail pilotées par le CDL du Pays de Langres, ouvertes aux élus et à tous les citoyens qui souhaitent y participer, se sont mises en place sur plusieurs domaines :

- économie, agriculture et forêt
- insertion, formation
- cadre de vie (services à la population, habitat...)
- tourisme
- culture
- environnement

Ces commissions doivent poursuivre leur réflexion et chercher à définir les conditions de mise en œuvre des actions de la Charte.

Leur rôle sera de contribuer à réfléchir sur les politiques menées par le Pays, d'assurer le suivi et l'évaluation des actions et de donner des avis sur les dossiers présentés.

Ces commissions pourront en tant que de besoin, organiser des groupes de travail thématique pour la mise en place d'une action spécifique.

2.2. Les organismes relais du Pays

Le Pays s'appuiera sur un certain nombre de structures-relais chargées de la mise en œuvre de la politique du Pays, telles que par exemple :

- Le Syndicat Mixte économique
- Le Syndicat Mixte des 4 lacs
- L'OTSI du Pays de Langres
- ...

2.3. Les relations avec les EPCI et les communes isolés

L'action du Pays se situe dans le respect du principe de subsidiarité. Selon ce principe, le Pays n'intervient que pour des questions qu'il n'est pas pertinent de traiter à une autre échelle. Par ailleurs, son action résulte de la volonté de ses membres (communauté de communes, communes et partenaires).

Les liens entre le Pays et les EPCI constituent la base du partenariat et de la solidarité. L'action du Pays visera à garantir ses liens et à renforcer les complémentarités de chacun. Les EPCI représentent l'échelon relais pour mettre en œuvre les actions de la Charte et les réalisent les actions en fonction de leurs compétences qui peuvent évoluer.

Des conventions d'objectifs pourront être passées entre le Pays, les EPCI et les communes isolées afin de mieux préciser le cadre de leur intervention respective, les modalités de leur articulation et la complémentarité des moyens mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de la Charte.

2.4. Les coopérations avec d'autres Pays

Conformément aux objectifs de développement de la Charte, le Pays recherchera des partenariats, des échanges avec d'autres territoires régionaux, nationaux mais également européens, voire au niveau mondial.

Dans un premier temps, des actions fortes pourraient être menées avec des territoires limitrophes. Par exemple, des actions de valorisation et de préservation des espaces naturels remarquables pourront être conduites avec le Pays du Châtillonnais.

III – LES MOYENS HUMAINS

L'équipe du Pays de Langres est constituée :

- d'une direction chargée de la mise en œuvre de la politique du Pays
Sous l'autorité du Président, le directeur ou la directrice sera chargé de l'administration du GIP-DL et de l'organisation du fonctionnement du Pays ;
- d'un réseau d'animation. Il est chargé de l'animation, de l'ingénierie technique, administrative et financière du Contrat de Pays et les éventuels autres programmes de développement contractualisés (LEADER + notamment).

Une coordination devra être effectuée avec :

- le Conseil de Développement du Pays de Langres s'il se dote de moyens humains ou non. L'équipe de techniciens du Pays participera aux réunions de travail avec le C.D.L.P.L.
- les agents de développement ou les animateurs permanents des structures intercommunales constituent un réseau d'animateurs territorial bien en place sur le Pays. Ils pourront travailler en liaison étroite avec l'équipe du Pays de Langres.

Des moyens devront être mobilisés pour le fonctionnement du réseau et la formation.

IV – L'ÉVALUATION

Piloter un projet de Pays c'est devoir et vouloir garder à la Charte son unité et sa cohérence dans le temps, maintenir sa force morale et sa valeur d'engagement tout en s'adaptant aux contraintes de réalisation et aux évolutions du contexte.

Il faut donc que les acteurs organisent le suivi et l'évaluation de la Charte au regard de ses objectifs.

L'évaluation est un outil qui résulte de l'action concertée et doit être compris et accepté par les acteurs du territoire.

L'évaluation intervient à plusieurs niveaux :

- **au niveau opérationnel** : l'évaluation de l'état d'avancement et de réussite des projets en cours et leurs éventuelles modifications permet chaque année l'établissement du programme d'actions pour l'année suivante.
- **au niveau contractuel** : après l'exécution des programmes contractualisés avec l'État, la Région ou le Département, un bilan sera à faire. Il s'agit d'examiner la stratégie des actions mises en œuvre, de mesurer l'écart entre objectifs et réalisation
- **au niveau de la Charte** : 8-10 ans après sa conception, le projet de territoire doit être révisé. Le contexte, la société, le territoire évoluent. Il faut alors réexaminer la pertinence des objectifs et remettre en chantier une nouvelle Charte qui prend en compte le bilan de la précédente.